

Le mot de l'Echevin des Finances



Extrait du bulletin communal de décembre 2004

Lors de la séance du 14 octobre, le Conseil communal a approuvé des modifications budgétaires. Chaque année, cette opération doit avoir lieu parce qu'il n'est pas possible de prévoir tout dès la fin de l'année précédente.

En ce qui concerne les gros travaux et les investissements (budget extraordinaire), l'année se passe bien. En effet, jusqu'ici les dépenses sont inférieures aux prévisions.

Certains s'effraient de l'ampleur des travaux en cours ou sur le point de débiter. Mais il faut tenir compte du fait que ces travaux sont subsidiés à 80 %. Avec les seuls 20 % que la commune doit mettre, elle ne pourrait faire que des aménagements rudimentaires et insuffisants. Nous ne pourrions pas utiliser les 80 % à autre chose. C'est la façon gouvernementale et européenne de distribuer l'argent public qui pose peut-être problème.

Venons-en maintenant au budget ordinaire, celui de la vie courante de la commune.

Dans l'article du bulletin de septembre 2004, n° 85, j'avais écrit qu'il fallait surestimer un peu les dépenses de chacun des 250 articles différents du budget pour ne pas devoir apporter des modifications tous les mois.

Il a néanmoins toujours fallu apporter des modifications, une ou deux fois par an, suite à des situations imprévisibles en début d'année. C'est encore le cas cette année.

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Estimation en début d'année:	3 563 979, 92	3 476 638, 09
Révision en août:	3 749 321, 64	3 481 262, 51
Révision en octobre:	3 862 348, 66	3 514 521, 33

Pour la modification d'octobre, l'accroissement des dépenses se manifeste principalement dans cinq domaines: la hausse des carburants (+18.000), des rémunérations et des cotisations sociales (+19.908), du service d'incendie (+20.310), du service des immondices (+25.000) et des honoraires d'avocats pour défendre les intérêts de la commune notamment dans la vieille affaire du Bois d'Arlogne (+10.000).

Le développement des services communaux, toujours plus sollicités, entraîne aussi une croissance des frais.

Certaines dépenses sont un choix communal. En effet, le rythme des réalisations ne ralentit pas, le soutien aux activités locales va croissant. D'autres causes sont extérieures, elles sont imposées par des décisions intercommunales, provinciales, régionales et fédérales ou sont simplement le résultat de l'évolution du monde comme le prix du pétrole.

Heureusement, il y a aussi des nouvelles réjouissantes. Il faut en effet signaler que cette année la vente de bois a atteint 420 000 euros alors que nous n'avions prévu que 125 000 euros dans le budget initial. La recette supplémentaire de 295 000 euros n'est pas encore

inscrite dans le tableau ci-dessus.

D'autre part, n'oublions pas que la commune dispose d'une réserve suffisante pour mener à bien les travaux engagés sans emprunter. Cette réserve peut également combler un déficit dans l'activité courante à condition qu'il ne se répète pas chaque année.

Notre commune résiste donc bien aux intempéries financières. La banque des communes nous situe d'ailleurs dans le bon peloton. Pour que cela dure, il ne faut néanmoins pas rêver que de bonnes ventes de bois continueront à venir sauver la situation.

Voilà un aperçu de l'état des finances début novembre.

Puissiez-vous, avec vos proches, vivre sereinement cette période de fêtes qui approchent et entendre des nouvelles qui réconfortent et mettent de bonne humeur. Je le souhaite très sincèrement à chacun d'entre vous.

François GRANVILLE.